

**PROGRAMME DE VEILLE 2019 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

ALERTE N° 40 CONCERNANT ALTRAN TECHNOLOGIES

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG publie depuis 1998 un code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise » (dernière mise à jour en 2019) et alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que la loi de sécurité financière du 1er août 2003 rend obligatoire l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC et demande aux sociétés de gestion d'indiquer les motifs pour lesquels elles ne les auraient pas exercés.

✂

ALTRAN TECHNOLOGIES

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 15 MAI 2019

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG
--

- **RESOLUTIONS 10 et 11 : Politique de rémunération**

Analyse

Les politiques de rémunération du Président directeur général et du Directeur général délégué présentées au vote des actionnaires intègrent l'éventualité d'un maintien du bénéfice des unités de valeur (qui s'apparentent à des actions gratuites) au-delà de la cessation de ses fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 : Titre II-C 4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.

- RESOLUTION 17 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 5,8% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :
Titre I-C 1-2 (b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitées à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 18 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 18 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 17 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :
Titre I-C 1-2 (b)

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,9% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

GOUVERNANCE

1 - Composition du conseil d'ALTRAN TECHNOLOGIES (post AG en cas d'adoption des résolutions)

Le conseil d'administration d'ALTRAN TECHNOLOGIES comportera, à l'issue de l'assemblée générale 70 % de membres libre d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Dominique Cerutti	PDG	Non-libre d'intérêts	100%	M	58	FR	2015	2023	1	0			
	Amboise Partners SA (ex-Apax Partners) représenté par Maurice Tchénio	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	77%	-	-	-	2008	2021	-	-			
	Christian Bret	Liens d'affaires	Non-libre d'intérêts	100%	M	78	FR	2012	2021	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie Rachou		Libre d'intérêts	100%	F	62	FR	2012	2023	0	3	P	M	M
	Gilles Rigal	Représentant actionnaires	Non-libre d'intérêts	100%	M	60	FR	2008	2020	0	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Diane de Saint Victor		Libre d'intérêts		F	64	FR	2019	2023	1	2			
	Martha Heitzmann Crawford		Libre d'intérêts	85%	F	51	US	2016	2020	0	1	M	P	P
	Renuka Uppaluri		Libre d'intérêts	92%	F	46	US	2016	2020	0	1			
	Jaya Vaidhyanathan		Libre d'intérêts	77%	F	49	US	2017	2021	0	1			
	Henry Capelle	Censeur												

2 Spécificités

- Les statuts d'ALTRAN TECHNOLOGIES comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de quatre ans.
- Les fonctions de président et de directeur général ne sont pas séparées. La société n'a pas prévu d'introduire dans ses statuts la désignation d'un administrateur référent libre d'intérêts.
- Un censeur siège au conseil sans justification particulière, mais sans percevoir de jetons de présence.
- La société ne se conforme pas à ce jour aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Eric PAGNIEZ